Rapport
annuel de
2017-2018
concernant
la Loi sur
l'accès à
l'information

Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Tables des matières

1. Introduction	2
2. À propos du CRSNG	3
2.1 Mandat	3
2.2 Responsabilités	3
3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs	4
3.1 Structure organisationnelle	4
3.2 Bureau de l'AIPRP	4
3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs	5
4. Interprétation du rapport statistique	5
4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI	5
4.2 Nature des demandes	6
4.3 Résultat des demandes traitées	8
4.4 Exceptions invoquées	8
4.5 Exclusions invoquées	9
4.6 Délai de traitement	9
4.7 Consultations nécessaires	10
5. Surveillance et activités connexes	12
5.1 Examen informel de l'information	12
5.2 Droits	12
5.3 Couts	12
5.4 Formation	12
5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours)	13
5.6 Info Source, information accessible au public et centres de der renseignements	
5.7 Défis	13
5.7.1 Demandes reportées	13
5.7.2 Ressources humaines	14
5.7.3. Complexité des dossiers	14
6. Plaintes et audits	14
6.1 Nombre de plaintes et nature de celles-ci	14
6.2 Audits	15
Annexe A – Instrument de délégation	16
Annexe B – Rapport statistique annuel de 2017-2018 concernant l	

1. Introduction

La Loi sur l'accès à l'information (LAI) (Lois révisées du Canada, chapitre A-1, 1985) a été promulguée le 1^{er} juillet 1983.

La LAI donne aux citoyens canadiens et aux résidents permanents au Canada ou à l'étranger et à toutes les personnes et sociétés présentes au Canada le droit d'obtenir des renseignements contenus dans les documents du gouvernement, sous réserve de certaines exceptions particulières et limitées.

Selon l'article 72 de la LAI, à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale établit pour présentation au Parlement le rapport d'application de la LAI au sein de son institution.

Le présent rapport donne un aperçu des activités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (période visée par le présent rapport).

Pour en savoir plus :

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada 350, rue Albert, 13^e étage Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Courriel: a tip-aiprp@nserc-crsng.gc.ca

Téléphone : 613-995-6214 Télécopieur : 613-943-1222

2. À propos du CRSNG

2.1 Mandat

Créé le 1^{er} mai 1978, le CRSNG est un organisme fédéral qui a le statut d'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Il reçoit son financement directement du Parlement et lui fait rapport par l'intermédiaire du ministre des Sciences. Il est chargé de promouvoir et d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie, à l'exception des sciences de la santé. Le CRSNG est le principal organisme fédéral qui investit dans la recherche et la formation postsecondaires dans le domaine des sciences naturelles et du génie.

Le Conseil du CRSNG comprend un président et au plus 18 membres émérites qui proviennent du secteur privé et du secteur public. Le président du CRSNG est le premier dirigeant. Le vice-président élu assure la présidence du Conseil et du Bureau du Conseil du CRSNG. Divers comités permanents donnent au Conseil du CRSNG des avis sur des questions stratégiques. Les décisions de financement sont prises par le président du CRSNG ou son remplaçant désigné, qui tiennent compte des recommandations formulées par les comités d'évaluation par les pairs.

2.2 Responsabilités

Le CRSNG aide à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens. Au cours des dix dernières années, le CRSNG a investi plus de dix milliards de dollars dans des programmes de recherche fondamentale et des projets de recherche réalisés par des établissements postsecondaires en partenariat avec des organismes industriels, ainsi que dans la formation de la prochaine génération de scientifiques et d'ingénieurs du Canada.

Les cinq objectifs stratégiques du CRSNG s'établissent comme suit :

- Favoriser une culture des sciences et du génie au Canada et rendre les sciences et le génie accessibles.
- Fournir un tremplin à la nouvelle génération, mobiliser l'expertise scientifique future du Canada et permettre aux scientifiques en début de carrière d'entreprendre une carrière de chercheur indépendant.
- Bâtir une base de recherche diversifiée et concurrentielle et favoriser les percées scientifiques et l'excellence de la recherche.
- Renforcer la dynamique entre la découverte et l'innovation et approfondir les interactions entre les collèges, les universités, le secteur privé, les gouvernements et la société civile.

 Prendre le virage mondial, assurer l'accès du Canada aux connaissances et à l'expertise mondiale en sciences et en génie et accroitre la participation des chercheurs aux projets de recherche internationaux.

3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs

3.1 Structure organisationnelle

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) relève du Secrétariat du CRSNG, qui est sous la direction du secrétaire du Conseil.

Un coordonnateur de l'AIPRP à temps plein, qui relève du secrétaire du Conseil, est épaulé par un agent de l'AIPRP, lequel consacre la moitié de son temps à l'AIPRP au sein du Secrétariat. Le président délègue ses pouvoirs au vice-président, Communications et affaires générales et internationales, au directeur exécutif, Planification et politiques organisationnelles, au secrétaire du Conseil et au coordonnateur de l'AIPRP.

Le CRSNG a recours à des services d'aide temporaire pour obtenir des ressources supplémentaires, au besoin.

3.2 Bureau de l'AIPRP

Le Bureau de l'AIPRP coordonne les réponses aux demandes présentées au CRSNG en vertu de la LAI. Il offre également des interprétations, des conseils et des recommandations au personnel du CRSNG sur les implications des lois sur l'AIPRP sur leurs activités ainsi que des séances de formation, d'éducation et de sensibilisation. Il mène également les activités suivantes :

- traitement et gestion des plaintes concernant l'accès à l'information;
- traitement des consultations au sujet de l'accès à l'information reçues d'autres institutions;
- préparation de statistiques annuelles pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et d'un rapport annuel au Parlement;
- mise à jour sur le site Web du CRSNG de l'information concernant les fonctions d'accès à l'information et les demandes d'accès à l'information traitées:
- coordination des mises à jour de la publication *Info Source*;
- gestion du système de gestion électronique de l'AIPRP;
- examen des documents organisationnels;
- participation à des tribunes pour le milieu de l'AIPRP, comme les réunions et les groupes de travail du milieu de l'AIPRP du SCT.

3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs

Aux termes de l'article 3 de la LAI, le président du CRSNG est désigné comme responsable d'institution fédérale aux fins de l'application de la LAI.

Conformément à l'article 73 de la LAI, les administrateurs généraux peuvent déléguer, à des cadres ou à des employés de l'institution qui occupent un poste au niveau approprié, certaines des attributions que la LAI confère par décret au responsable de l'institution. On trouvera cette délégation de pouvoirs à l'annexe A.

4. Interprétation du rapport statistique

Le rapport statistique de 2017-2018 du CRSNG concernant la LAI figure à l'annexe B.

4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, le CRSNG a reçu 13 nouvelles demandes et n'avait pas encore répondu à 16 demandes reçues au cours de l'exercice précédent (2016-2017), ce qui donne un total de 29 demandes.

Le CRSNG a traité 26 demandes durant la période visée par ce rapport et en a reporté trois à la période suivante (2018-2019).



Figure 1 : Nombre de demandes reçues et complétées (2013-2018)

Le nombre de pages reçues en 2017-2018 était moins élevé qu'en 2016-2017, où il y a une augmentation importante. Au cours de la période visée par le présent rapport, le Bureau de l'AIPRP a reçu 1 699 nouvelles pages à traiter, qui se sont ajoutées aux 6 856 pages reportées de l'exercice précédent, pour un total de 8 555 pages.

Le CRSNG a traité 7 058 pages pendant la période en cours; trois pages ont été entièrement communiquées et 1 242 ont été reportées à l'exercice suivant.

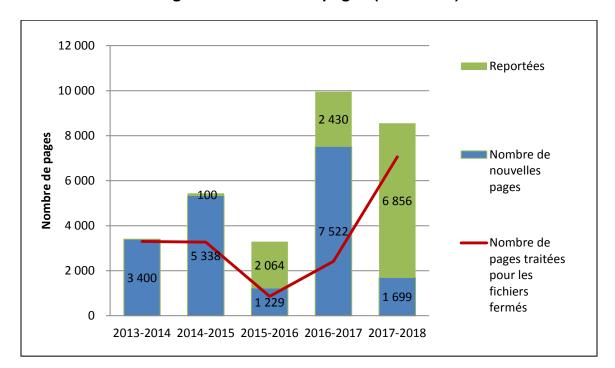


Figure 2 : Nombre de pages (2013-2018)

4.2 Nature des demandes

Les demandes d'accès à l'information peuvent viser plusieurs programmes et activités. Les 13 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport ont été confiées aux bureaux de première responsabilité (BPR). Au total, le Bureau de l'AIPRP en a confié 13 aux différentes divisions et directions du CRSNG, car certaines demandes concernaient plus d'une division ou direction.

Les demandes ont été attribuées comme suit aux BPR :

Services administratifs communs
Subventions de recherche et bourses
Secrétariat du Conseil
Programmes de partenariats de recherche
Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche
Communications, affaires générales et internationales

Figure 3 : Attribution aux BPR des demandes reçues par le CRSNG (2017-2018)

La provenance des 13 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport était répartie comme suit :

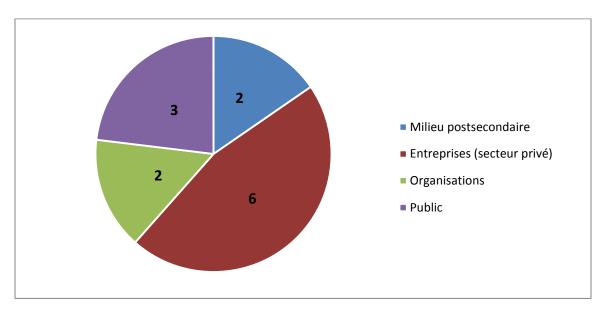


Figure 4 : Provenance des demandes d'accès à l'information (2017-2018)

Les médias n'ont présenté aucune demande pendant la période visée par le présent rapport.

4.3 Résultat des demandes traitées

Des demandes d'accès à l'information traitées en 2017-2018, 26 ont été closes; au total, 8 555 pages ont été traitées et 4 622 pages ont été communiquées. Mille-quatre-cent-quatre-vingt-dix-sept (1 497) pages n'ont pas été entièrement traitées parce que les demandes ont été abandonnées.

Aucun dossier n'existe
Communication partielle
Abandon de la demande
Communication complète

Figure 5 : Disposition des demandes d'accès à l'information complétées (2017-2018)

Sur les 26 demandes closes, six ont été abandonnées, trois ont été entièrement divulguées et aucune n'a été entièrement exemptée, entièrement exclue ou transférée.

4.4 Exceptions invoquées

La LAI prescrit un certain nombre d'exemptions et d'exclusions qui permettent ou obligent l'organisme à refuser de divulguer certains types de renseignements. Les deux exemptions les plus courantes invoquées par le CRSNG en 2017-2018 étaient les renseignements personnels (article 19) et les renseignements sur les tiers (article 20). Les exemptions prévues à l'article 16 (méthodes employées pour assurer la protection des bâtiments, des structures ou des systèmes), à l'article 21 (processus décisionnels internes du gouvernement), à l'article 22 (vérifications internes) et à l'article 23 (secret professionnel des avocats) ont été invoquées. Notez que plus d'une exemption peut être appliquée à une demande d'accès à l'information.

4.5 Exclusions invoquées

Un cas a fait l'objet de dix exclusions invoquées par le CRSNG au cours de la période visée par le présent en rapport en vertu de l'article 69 (tout dossier faisant référence à des propositions ou à des recommandations à l'intention du Conseil).

4.6 Délai de traitement

Sur les 26 demandes d'accès à l'information closes au cours de la période visée par le présent rapport, six ont été abandonnées et dix ont été closes au cours du délai initial de 30 jours. Les dix autres l'ont été au-delà de ce délai, et une prorogation du délai a été obtenue pour ces dernières. La figure 6 ci-après fournit de l'information détaillée.

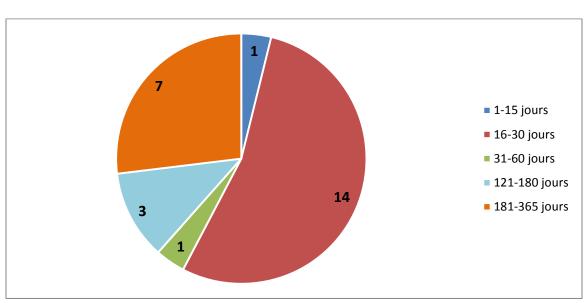


Figure 6 : Délai de traitement des demandes d'accès à l'information (2017-2018)

Le CRSNG a invoqué l'alinéa 9(1)a) dans le cas de 14 demandes en raison d'une entrave au fonctionnement de l'institution, de l'ampleur des recherches à effectuer et du grand nombre de documents demandés. L'alinéa 9(1)b) (consultations) a été invoqué dans quatre cas. L'alinéa 9(1)c) (avis d'un tiers) a été invoqué dans trois cas.

Le CRSNG consulte d'autres institutions gouvernementales si les demandes d'accès à l'information concernent des questions qui les intéressent. Les consultations officielles sont amorcées par écrit, mais d'autres discussions entre les bureaux de l'AIPRP sont tenues pour faciliter le traitement des demandes. Par ailleurs, des consultations ont généralement lieu avec des tiers et d'autres

ordres de gouvernement. Dans sept cas, une prorogation du délai a également été accordée pour consulter d'autres ministères fédéraux ou tiers.

De même, neuf réponses ont été fournies après la date limite prévue par la loi du fait que la prorogation demandée n'était pas suffisante (en raison de la complexité des demandes, du grand volume de pages à traiter, du manque de ressources et du temps d'attente pour les réponses des ministères ou tiers consultés).

4.7 Consultations interorganisationnelles d'accès à l'information

Le CRSNG a reçu et traité au total 25 demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information, soit 24 d'autres ministères et une d'une autre organisation. Ce nombre se compare à celui (24) de l'exercice précédent (2016-2017). Il est également plus élevé que la moyenne de 19 demandes pour les quatre exercices précédents.

30 25 24 24 25 Nombre de demandes 20 18 15 13 10 5 0 2013-2014 2014-2015 2015-2016 2016-2017 2017-2018

Figure 7 : Nombre de demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information qui ont été closes (2013-2018)

Le CRSNG a clos les 24 demandes de consultation reçues en 2017-2018.

Le nombre de pages a également diminué considérablement depuis 2016-2017. En 2017-2018, les demandes de consultation sur l'accès à l'information totalisaient 186 pages; ce nombre est largement inférieur à celui de l'exercice 2016-2017 (2 666), et environ cinq fois inférieur au nombre moyen de pages (963) pour les quatre exercices précédents.

Figure 8 : Nombre de pages traitées pour les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information (2013-2018)

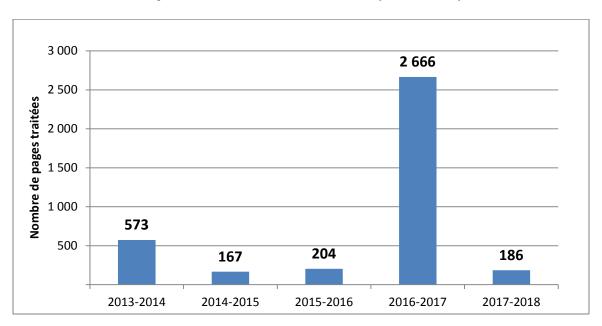
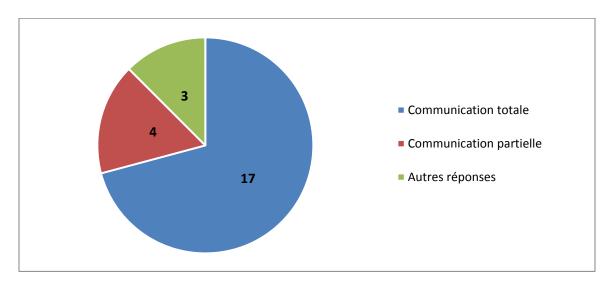


Figure 9 : Résultats des demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information (2017-2018)



Aucune demande n'a été entièrement exemptée. La catégorie Autres réponses comprend les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information pour lesquelles aucune réponse du CRSNG n'était requise (une demande a été envoyée au CRSNG par erreur, une autre a été abandonnée et l'autre était un simple avis de courtoisie).

5. Surveillance et activités connexes

Le Bureau de l'AIPRP distribue chaque semaine à la haute direction un rapport portant sur toutes les demandes d'accès à l'information.

Il utilise le logiciel AccessPro Suite pour surveiller le délai de traitement des demandes d'accès à l'information, les mesures menées à bien, le niveau d'effort et la complexité de chaque demande.

5.1 Examen informel de l'information

Le Bureau de l'AIPRP a répondu à deux demandes informelles d'accès à l'information en 2017-2018. Une demande a été abandonnée. La deuxième demande informelle a été traitée et 185 pages ont été divulguées en partie.

De plus, tout au long de l'exercice, le Bureau de l'AIPRP fournit des avis au personnel du CRSNG et aide aussi d'autres divisions à examiner divers documents, comme les réponses aux questions parlementaires et les ébauches de rapports d'audit, d'évaluation et de sécurité.

5.2 Droits

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, des frais peuvent être exigés pour certaines activités liées au traitement des demandes officielles. Des droits ont été perçus dans le cas de 11 demandes, soit un total de 55 \$. Le Bureau de l'AIPRP a renoncé aux droits dans le cas de deux demandes, soit la somme de 10 \$ qui n'a pas été recueillie.

5.3 Couts

Pour l'exercice visé par le présent rapport, le cout total des salaires et des services professionnels associés au programme d'Al s'élevait à 175 634 \$ (en hausse de 13 % par rapport à 155 425 \$ en 2016-2017).

5.4 Formation

Le Bureau de l'AIPRP a offert une formation générale et sur demande au sujet des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de ses répercussions sur les programmes et les initiatives du CRSNG.

Le Bureau de l'AIPRP a poursuivi ses activités de formation et de perfectionnement structurées en 2017-2018 et a tenu cinq séances de sensibilisation portant sur la LAI et la *Loi sur la protection des renseignements* personnels auxquelles ont assisté 35 employés du CRSNG.

5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours)

Pendant la période visée par le présent rapport, compte tenu des défis avec lesquels il a été aux prises au chapitre des ressources et de la charge de travail, le Bureau de l'AIPRP n'a mis en œuvre aucune nouvelle politique, ligne directrice ou procédure institutionnelle ayant trait à l'accès à l'information.

5.6 *Info Source*, information accessible au public et centres de demande de renseignements

Info Source est une série de publications renfermant de l'information sur le gouvernement du Canada et ses activités de collecte de données. Elle vise à aider le public à avoir accès à l'information gouvernementale et à exercer ses droits en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès à l'information. En 2017-2018, le CRSNG n'a apporté aucune modification à sa page Info Source.

Le site Web détaillé du CRSNG fournit de l'information sur ses politiques, ses programmes, sa structure organisationnelle et ses personnes-ressources. Conformément à la politique fédérale sur la divulgation proactive, le site Web du CRSNG donne l'accès aux évaluations internes et à des vérifications internes ainsi qu'aux renseignements sur les frais d'accueil, les contrats et les subventions.

Le site Web du CRSNG comporte une page sur l'AIPRP qui fournit des renseignements généraux sur la LAI, la façon de présenter une demande précise et les coordonnées des personnes-ressources. Il fournit des liens menant à d'autres sources, notamment *Info Source*, les rapports annuels et les résumés des demandes d'accès à l'information traitées.

5.7 Défis

5.7.1 Demandes reportées

En 2017-2018, le CRSNG avait un arriéré de 16 dossiers reportés de l'exercice précédent (2016-2017). Six de ces demandes ont été abandonnées et le CRSNG a clos les dix autres dossiers de l'exercice précédent. Dix (10) des 13 nouvelles demandes reçues en 2017-2018 ont été closes. Une prorogation a été accordée dans le cas des trois autres demandes et celles-ci ont été reportées en 2018-2019.

Le CRSNG dispose de ressources limitées en matière d'AIPRP et a dû établir les priorités opérationnelles et demander des prorogations suffisantes. En outre, le CRSNG a pour pratique de conseiller et d'aider un demandeur à peaufiner sa demande quand celle-ci génère un volume élevé de documents nécessitant des caviardages détaillés et complexes.

5.7.2 Ressources humaines

Selon les estimations, les ressources humaines affectées expressément à l'accès à l'information pour la période visée par le présent rapport se chiffrent à 1,84 ETP, soit une hausse de 21 % par rapport à 1,52 ETP au cours de la période visée par le rapport précédent (2016-2017). Sur ce 1,84 ETP, 0,67 était assuré par des d'employés à temps plein, 0,75 par des consultants et du personnel de services d'aide et 0,42 par des étudiants.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le CRSNG a continué d'éprouver des difficultés au chapitre du roulement du personnel et des entrepreneurs. Il a toutefois réussi à pourvoir le poste d'agent de l'AIPRP et du Secrétariat qui était vacant depuis un certain temps. Bien qu'il ait affecté les ressources financières nécessaires, il n'a pas été en mesure de trouver un candidat apte à occuper le poste de coordonnateur de l'AIPRP de manière permanente.

5.7.3. Complexité des dossiers

La nature de l'organisation et des fichiers d'AIPRP est tout à fait unique au gouvernement. La complexité des dossiers d'accès à l'information est particulièrement manifeste dans ceux demandant des documents se rapportant aux subventions et aux bourses du CRSNG. Ces documents renferment des renseignements personnels détaillés (p. ex., curriculum vitæ) et de l'information scientifique, financière et concurrentielle confidentielle sur les candidats, leurs partenaires (d'autres chercheurs ou entreprises de R et D) et des pairs évaluateurs bénévoles. Pour traiter ces dossiers, il a fallu consulter plusieurs tiers au sein du gouvernement et à l'extérieur (c'est-à-dire les professeurs d'université et de collège, leur établissement, les entreprises partenaires, etc.). Étant donné les renseignements personnels et concurrentiels sensibles détenus par le CRSNG et les divers parties et intérêts concernés, le personnel doit faire preuve de diligence en protégeant l'information qui n'appartient pas au domaine public et dont la communication pourrait nuire à l'avantage concurrentiel d'un individu, d'un établissement ou d'une entreprise.

6. Plaintes et audits

6.1 Nombre et nature des plaintes

Les candidats ont le droit de déposer une plainte auprès du *Commissariat à l'information du Canada* (CIC) concernant toute question se rapportant au traitement d'une demande.

Au cours de la période visée par le présent rapport, il y avait sept dossiers de plaintes actifs, soit quatre dossiers reportés de l'exercice 2016-2017 et trois nouvelles plaintes. À la fin de l'exercice, le CRSNG attendait les réponses du CIC relativement à six dossiers de plainte. Le CRSNG travaillait à préparer une réponse au CI concernant un des dossiers.

Il n'y a eu aucun recours ni aucun appel devant la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale en vertu de la LAI pendant la période visée par le rapport, soit 2017-2018.

6.2 Audits

Aucun audit n'a été réalisé pendant la période visée par le présent rapport.

Annexe A – Instrument de délégation

OFFICIAL DOCUMENT

NATURAL SCIENCES AND ENGINEERING RESEARCH COUNCIL OF CANADA

DELEGATION OF AUTHORITY

ACCESS TO INFORMATION ACT AND PRIVACY ACT

I, the President of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, pursuant to Section 73 of the Access to Information Act and the Privacy Act, hereby authorize employees of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, whose positions are set out in the attached Schedule, to carry out those of my powers, duties or functions under the Acts that are set in the Schedule in relation to those positions.

Dated at Ottawa

DOCUMENT OFFICIEL

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En ma qualité de président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et conformément à l'article 73 de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, j'autorise par la présente les employés du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dont les postes sont indiqués dans l'annexe ci-jointe à exécuter ces attributions en vertu des lois précisées dans l'annexe visant ces postes.

Fait à Ottawa

Dr. B. Mario Pinto (President/Président)

President, Natural Sciences and Engineering Research Council Président, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

		Titre de position						
Délégation		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP		
Descriptions	Disposition	1 1	2	3	4	5		
	And the control of th	Loi sur l'accès à	l'inform	ation				
Notification lorsqu'il y a communication	7	oui	oui	oui	oui	oui		
Transmission de la demande	8(1)	oui	oui	oui	oui	oui		
Prorogation du délai	9(1)	oui	oui	oui	oui	oui		
Avis au Commissaire concernant la prorogation	9(2)	oui	oui	oui	oui	oui		
Refus de communication	10(1) & (2)	oui	oui	oui	oui	oui		
Versement de frais supplémentaires	11(2)	oui	oui	oui	oui	oui		
Versement de frais pour document informatisé	11(3)	oui	oui	oui	oui	oui		
Acompte	11(4)	oui	oui	oui	oui	oui		
Avis concernant le versement	11(5)	oui	oui	oui	oui	oui		
Dispense ou remboursement de frais	11(6)	oui	oui	oui	oui	oui		
Traduction	12(2)	oui	oui	oui	oui	oui*		
Transfert sur un support de substitution	12(3)	oui	oui	oui	oui	oui*		
Renseignements confidentiels	13	oui	oui	oui	oui	oui*		
Refus de divulgation – affaires fédérales- provinciales	14	oui	oui	oui	oui	oui*		
Refus de divulgation – affaires internationales et défense	15(1)	oui	oui	oui	oui	oui*		
Refus de divulgation	16(1)		oui	oui	oui	oui*		

	Titre de position						
Délégation		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP	
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5	
– application de la loi et enquête		oui					
Refus de divulgation – méthodes de protection	16(2)	oui	oui	oui	oui	oui*	
Refus de divulgation – fonctions de police provinciale ou municipales	16(3)	oui	oui	oui	oui	oui*	
Refus de divulgation - sécurité des individus	17	oui	oui	oui	oui	oui*	
Refus de divulgation – intérêts économiques du Canada	18	oui	oui	oui	oui	oui*	
Refus de divulgation – renseignements personnels d'un tiers	19(1)	oui	oui	oui	oui	oui	
Divulgation de renseignements personnels	19(2)	oui	oui	oui	oui	oui	
Refus de divulgation – renseignements de tiers	20(1)	oui	oui	oui	oui	oui	
Divulgation des méthodes pour les essais	20(2) & (3)	oui	oui	oui	oui	oui	
Divulgation des renseignements d'un tiers	20(5)	oui	oui	oui	oui	oui	
Divulgation dans l'intérêt public	20(6)	oui	oui	oui			
Refus de divulgation – avis, etc.	21	oui	oui	oui	oui	oui*	
Refus de divulgation – examens et vérifications	22	oui	oui	oui	oui	oui	
Refus de divulgation - secret professionnel des	23	oui	oui	oui	oui	oui	

		Titre de position						
Délégation		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP		
Descriptions	Disposition	1 1	2	3	4	5		
avocats								
Refus de divulgation – renseignements interdits	24(1)	oui	oui	oui	oui	oui		
Divulgation de prélèvements	25	oui	oui	oui	oui	oui		
Refus de divulgation – pour publication	26	oui	oui	oui	oui	oui		
Avis aux tiers	27(1)	oui	oui	oui	oui	oui		
Prorogation du délai	27(4)	oui	oui	oui	oui	oui		
Avis concernant la divulgation des renseignements de tiers	28(1)	oui	oui	oui	oui	oui		
Observations écrites	28(2)	oui	oui	oui	oui	oui		
Divulgation du document	28(4)	oui	oui	oui	oui	oul		
Divulgation sur recommandation du Commissaire	29(1)	oui	oui	oui	oui	oui		
Avis d'enquête	32	oui	oui	oui	oui	oui		
Avis au tiers	33	oui	oui	oui	oui	oui		
Droit de présenter des obervations	35(2)	oui	oui	oui	oui	oui		
Conclusions et recommandations du Commissaire	37(1)(b)	oui	oui	oui	oui	oui		
Divulgation accordée	37(4)	oui	oui	oui	oui	oui		
Avis au tiers concernant le recours à la Cour	43(1)	oui	oui	oui	oui	oui .		
Avis à la personne qui a fait la demande	44(2)	oui	oui	oui	oul	oui		
Règles spéciales pour l'audition	52(2)	oui	oui	oui	oui	oui		
Présentation d'arguments en l'absence d'une	52(3)	oui	oui	oui	oui	oui		

		Titre de position						
Délégation		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP		
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5		
partie								
Exclusion des renseignements protégés	71(2)	oui	oui	oui	oui	oui		
,	Règ	lement sur l'accè	s à l'inf	ormation				
Transmission de la demande	6	oui	oui	oui	oui	oui		
Transmission de la demande	6(1)	oui	oui	oui	oui	oui		
Frais de recherche et de préparation	7(2)	oui	oui	oui	oui	oui		
Coût de production et de programmation	7(3)	oui	oui	oui	oui	oui		
Accès aux documents	8	oul	oui	oui	oui	oui		
Restrictions applicables au support	8.1	oui	oui	oui	oui	oui		

^{*}Indique que le Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels peut signer en vertu de cette disposition, avec l'approbation du président ou d'autres cadres désignés.

<u>Annexe B – Rapport statistique annuel de 2017-</u> 2018 concernant la *Loi sur l'accès à l'information*

Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du

Période d'établissement de rapport : 2017-04-01 au 2018-03-31

PARTIE 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de	
rapport	13
En suspens à la fin de la période d'établissement de	
rapport précédente	16
Total	29
Fermées pendant la période d'établissement de	
rapport	26
Reportées à la prochaine période d'établissement	
de rapport	3

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	2
Secteur commercial (secteur privé)	6
Organisation	2
Public	3
Refus de s'identifier	0
Total	13

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15							Total
0	0	0	0	0	1	0	1

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.



PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

	Délai de traitement								
Disposition	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total	
Communication totale	0	2	0	0	1	0	0	3	
Communication partielle	0	6	1	0	2	7	0	16	
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aucun document n'existe	1	0	0	0	0	0	0	1	
Demande transmise	0	0	0	0	0	0	0	0	
Demande abandonnée	0	6	0	0	0	0	0	6	
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	1	14	1	0	3	7	0	26	

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1) <i>a)</i>	0	16(2)	0	18 <i>a)</i>	0	20.1	0
13(1) <i>b)</i>	0	16(2) <i>a)</i>	0	18 <i>b)</i>	0	20.2	0
13(1) <i>c)</i>	0	16(2) b)	0	18 <i>c)</i>	0	20.4	0
13(1) <i>d</i>)	0	16(2) <i>c)</i>	4	18 <i>d)</i>	0	21(1) <i>a)</i>	6
13(1) <i>e)</i>	0	16(3)	0	18.1(1) <i>a)</i>	0	21(1) <i>b)</i>	7
14	0	16.1(1) <i>a)</i>	0	18.1(1) <i>b)</i>	0	21(1) <i>c)</i>	0
14 a)	0	16.1(1) <i>b)</i>	0	18.1(1) <i>c)</i>	0	21(1) <i>d)</i>	0
14 <i>b)</i>	0	16.1(1) <i>c)</i>	0	18.1(1) <i>d</i>)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1) <i>d</i>)	0	19(1)	13	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1) <i>a)</i>	0	23	2
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1) <i>b)</i>	12	24(1)	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1) <i>a)</i>	0	20(1) b.1)	1	26	0
16(1) <i>a)</i> (i)	0	16.4(1) <i>b)</i>	0	20(1) <i>c)</i>	9		
16(1) <i>a)</i> (ii)	0	16.5	0	20(1) <i>d</i>)	0		
16(1) <i>a)</i> (iii)	0	17	0			-	
16(1) <i>b)</i>	0			_			
16(1) <i>c)</i>	0						
16(1) <i>d</i>)	0	*A.I. : Af	faires internation	onales Déf. : Défens	e du Canada	A.S.: Activités subv	ersives

^{*}A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68 <i>a)</i>	0	69(1)	0	69(1) <i>g)</i> re <i>a)</i>	1
68 <i>b</i>)	0	69(1) <i>a)</i>	0	69(1) <i>g)</i> re <i>b)</i>	0
68 <i>c)</i>	0	69(1) <i>b)</i>	0	69(1) <i>g)</i> re <i>c)</i>	0
68.1	0	69(1) <i>c)</i>	0	69(1) <i>g)</i> re <i>d)</i>	0
68.2 <i>a)</i>	0	69(1) <i>d)</i>	0	69(1) <i>g)</i> re <i>e)</i>	0
68.2 <i>b</i>)	0	69(1) <i>e)</i>	0	69(1) <i>g)</i> re <i>f)</i>	0
		69(1) f)	0	69.1(1)	0

2.4 Support des documents communiqués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	2	1	0
Communication partielle	6	10	0
Total	8	11	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
Communication totale	3	3	3
Communication partielle	7055	4619	16
Exception totale	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0
Demande abandonnée	1497	0	6
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

		de 100 traitées	101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	7	226	5	1142	1	694	3	2557	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	16	229	5	1142	1	694	3	2557	0	0

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	1	0	0	1
Communication partielle	10	9	0	0	19
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	10	10	0	0	20

2.6 Présomptions de refus

2.6.1 Motifs du non respect du délai statutaire

Nombre de demandes fermées après le délai statutaire		Motif principal					
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres			
9	6	0	2	1			

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours de retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	0	2	2
16 à 30 jours	0	1	1
31 à 60 jours	0	1	1
61 à 120 jours	0	2	2
121 à 180 jours	0	2	2
181 à 365 jours	0	1	1
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	9	9

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 - Prorogations

3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le	9(1)<i>a)</i> Entrave au	•)b) ultation	9(1) <i>c</i>)
délai a été prorogé	fonctionnement	Article 69	Autres	Avis à un tiers
Communication totale	1	0	0	0
Communication partielle	12	1	3	8
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Total	13	1	3	8

3.2 Durée des prorogations

	9(1) <i>a)</i>	9(1 Const		
Durée des prorogations	Entrave au fonctionnement	Article 69	Autres	9(1)<i>c)</i> Avis à un tiers
30 jours ou moins	1	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	1	0
61 à 120 jours	5	0	2	0
121 à 180 jours	2	0	0	2
181 à 365 jours	5	1	0	6
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	13	1	3	8

PARTIE 4 – Frais

	Frais	perçus	Frais dispensés ou remboursés			
Type de frais	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant		
Présentation	11	\$55	2	\$10		
Recherche	0	\$0	0	\$0		
Production	0	\$0	0	\$0		
Programmation	0	\$0	0	\$0		
Préparation	0	\$0	0	\$0		
Support de substitution	0	\$0	0	\$0		
Reproduction	0	\$0	0	\$0		
Total	11	\$55	2	\$10		

PARTIE 5 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

5.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	25	182	1	4
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	25	182	1	4
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	24	173	1	4
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	1	9	0	0

5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

	Nombre	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours		181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total	
Communiquer en entier	14	3	0	0	0	0	0	17	
Communiquer en partie	3	1	0	0	0	0	0	4	
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre	3	0	0	0	0	0	0	3	
Total	20	4	0	0	0	0	0	24	

5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

	Nombre	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours		181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total	
Communiquer en entier	1	0	0	0	0	0	0	1	
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	1	0	0	0	0	0	0	1	

PARTIE 6 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

6.1 Demandes auprès des services juridiques

		de 100 traitées	De 101 à 500 pages traitées				De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365										
jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

6.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

		de 100 traitées	De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365										
jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 7 - Plaintes et enquêtes

Article 32	Article 35	Article 37	Total
7	0	1	8

PARTIE 8 - Recours judiciaire

Article 41	Article 42	Article 44	Total
0	0	0	0

PARTIE 9 - Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

9.1 Coûts

Dépenses	Montant	
Salaires	\$72,819	
Heures supplémentaires	\$0	
Biens et services	\$107,092	
Contrats de services professionnels		
Autres		
Total		\$179,911

9.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.67
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.75
Étudiants	0.42
Total	1.84

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.